



CONTRAT MENSUEL A FLOT MIXTE



SEJOUR A FLOT 2026 - PORT DE LA ROCHE-BERNARD

Contrat saisonnier à flot sur demande de réservation



CONDITIONS

- Ouverture des réservations le 1er juillet de chaque année pour l'année civile suivante. Traitement selon l'ordre chronologique des inscriptions et selon la capacité du port. Offre valable selon places disponibles.
- Emplacement à flot sur corps-mort et/ou sur ponton réservé pour un période déterminée



AVANTAGES DIVERS

- Règlement à la signature du contrat : au choix paiement comptant ou mise en place de prélèvements bancaires les 15 de chaque mois
- Accès aux sanitaires, point de recyclage, wifi, eau, électricité, chariot d'armement, cale de mise à l'eau



AVANTAGES A TERRE

Terre-plein été gratuit*

Entre le 1er mai et le 30 septembre pour un séjour à terre de 3 semaines consécutives minimum sur le terre-plein du port. Gratuité de l'emplacement, du calage, des manutentions (mise à terre et mise à l'eau) et du ber. Nettoyage de la carène à votre charge (offert pour un minimum de 4 semaines sur le terre-plein de La Roche-Bernard)



AVANTAGES CROISIÈRE

Réseau Pass-ports Escales

L'avantage Navigation "Pass-ports Escales" est réservé aux contrats d'une durée minimum de 4 mois incluant juin, juillet, août

Sous condition d'avis de croisière avant 12h, les 2 premières nuitées offertes à chaque escale

- Nombre total de nuitées illimité dans les ports de la Compagnie des ports du Morbihan sauf Houat et Hoëdic 1 nuit par an hors juillet et août
- Nombre total de nuitées limité à 4 nuits par an et par port dans les ports partenaires du réseau Pass-ports Escales.
- Chaque déclaration de croisière couplée d'une déclaration d'intention de passage A/R d'écluse à Arzal sur Pass-ports Ecluse permet un gain de 10 points Nautics (plafond de 60 points par an)
- Bonus navigation : 2 nuitées pour 8 jours consécutifs de croisières ; 6 nuits pour 15 jours consécutifs de croisières (entre le 1/05 et 30/09). Utilisation avant la fin du contrat fixée au 1/10, limitée à 1 nuit supplémentaire dans chacun des ports (soit un total de 5 nuits d'escale dans chaque port)

Carte Plaisance Morbihan

Avec votre carte, profitez des avantages contractuels (et des bonus liés à vos escales). Utilisez l'application "Plaisance Morbihan" et accédez facilement aux différents services et aux sanitaires.

Gain de 10 points pour l'utilisation déclarée de la pompe eaux usées



RESILIATION

2 mois de préavis et 5% de frais de gestion après réception du formulaire signé en capitainerie.

TARIFS 2026

Extrait des tarifs en € TTC (mois)

Monocoque	CATEGORIE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	
Longueur	maxi	5,99	6,49	6,99	7,49	7,99	8,49	8,99	9,49	9,99	10,49	10,99	11,49	11,99	12,99	13,99	14,99	15,99	16,99	17,99	18,99	19,99	20,99	21,99	22,99	23,99	
Largeur	maxi	2,30	2,45	2,60	2,70	2,80	2,95	3,10	3,25	3,40	3,55	3,70	3,85	4,00	4,30	4,60	4,75	4,90	5,05	5,20	5,35	5,50	5,65	5,80	5,95	6,10	
Surface (multicoque)	maxi	13.78	15.90	18.17	20.22	22.37	25.05	27.87	30.84	33.97	37.24	40.66	44.24	47.96	55.86	64.35	71.20	78.35	85.80	93.55	101.60	109.95	118.59	127.54	136.79	146.34	
Janvier, Février, Mars et Novembre, Décembre		84	93	103	113	123	134	145	156	168	180	192	205	218	246	275	305	337	370	404	440	477	513	551	589	629	
Avril, Mai, Juin, Septembre, Octobre		98	109	121	133	145	157	170	184	198	212	227	242	257	289	323	359	396	435	476	518	562	604	648	694	740	
Juillet et Aout		164	183	202	222	242	263	285	307	330	354	379	404	430	484	540	600	662	727	795	866	939	1010	1084	1159	1237	

Pour d'autres caractéristiques techniques, consulter la Capitainerie

IMPORTANT

Déclarez vos absences avant 12h pour bénéficier des gratuits.

Comment déclarer vos absences :



Sur l'application "Plaisance Morbihan" ou "Portail Plaisance"



Sur le site Interne de votre port d'attache rubrique « ma capitainerie numérique »

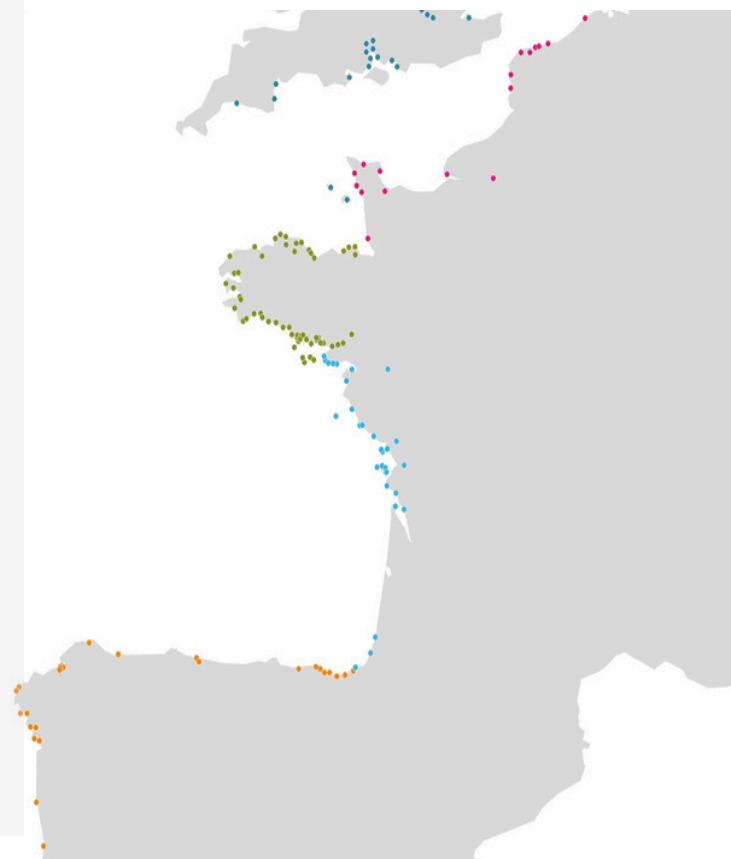


Par téléphone
02 85 52 04 54

OFFRE PASS-PORTS ESCALES 2026



Votre contrat inclut le Pass-Ports Escales⁽¹⁾. À ce titre, vous bénéficiez des deux premières nuitées d'escale offertes dans les ports partenaires du réseau Pass-Ports Escales.



CÔTE ATLANTIQUE

LOIRE ATLANTIQUE

- PIRACI SUR MER
- LA TURBALLE
- LE CROISIC
- LA BAULE LE POULIGUEN
- PORNICHE
- NANTES MÉTROPOLE
- COUERON
- ERDRÉ
- MÉTROPOLE BÉLEM
- TRENTEMOULT
- LES PORTES DE L'ATLANTIQUE
- PORNIC LA NOËVILLARD

VENDEE

- ÎLE D'YEU PORT JOINVILLE
- ST GILLES CROIX DE VIE PORT LA VIE
- LES SABLES D'OLONNE PORT OLONA
- LES SABLES D'OLONNE QUAI GARNIER
- TALMONT ST HILAIRE BOURGENAY

CHARENTE MARITIME

- LA ROCHELLE
- MARANS
- ÎLE DE RÉ SAINT MARTIN
- ÎLE DE RÉ LA FLOTTE
- OLÉRON LE CHATEAU D'OLÉRON
- OLÉRON LE DOUHET ET BOYARDVILLE
- OLÉRON SAINT DENIS
- ROCHEFORT
- ROYAN ET BONNE ANSE
- MORTAGNE SUR GIRONDE

GIRONDE

- VERDON SUR MER PORT MÉDOC

LANDES

- CAPBRETON

PYRENEES ATLANTIQUES

- ANGLET PORT DU BRISE LAMES
- PORT D'HENDAYE

ESPAGNE

PAYS BASQUE

- HONDARRIBIA
- ORIO
- GETARIA
- MUTRIKU
- BERMEO
- BILBAO RC MARTIMO DEL ABRA
- SAINT SEBASTIEN DONOSTIA
- ZUMAIA

ASTURIES

- GIJON MARINA YATES
- PUERTO DEPORTIVO DE GIJON

GALICE

- RCN DE RIBADEO
- MARINA VIVIERO
- RCN LA CORUNA M. REAL
- CN RIA DE ARES
- LA COROÑE MARINA CORUNA
- CN DE CAMARIÑAS
- MARINA MUXIA
- A POBRA DO CARAMINAL
- MARINA MIROS
- RCN DE PORTOSIN
- CN DE PORTONOVO
- MARINA COMBARRO

PORTUGAL

- POVOA DE VARZIM
- PORTO ATLÁNTICO

4 NUITÉES PAR PORT PAR AN POUR LES AUTRES PORTS DU RÉSEAU

GRANDE BRETAGNE

- JERSEY ST HELIER
- GUERNESEY ST PETER
- TORQUAY MARINA
- BRIKHAM MARINA
- PLYMOUTH QUEEN ANNE'S BATTERY
- HAMBLE MERCURY YACHT HARBOUR
- PORT HAMBLE MARINA
- HAMBLE POINT MARINA
- HAMWORTHY COBB'S QUAY MAINA
- HYTHE MARINA VILLAGE
- SOUTHAMPTON OCEAN VILLAGE MARINA
- SOUTHAMPTON SHAMROCK QUAY
- SOUTHAMPTON SAXON WHARF
- HAYLING ISLAND NORTHNEY MARINA
- HAYLING ISLAND SPARKES MARINA
- BRAY MARINA
- WINDSOR MARINA
- CHERTSEY PENTON HOOK MARINA
- CHATHAM MARITIME MARINA
- IPSWICH WOOLVERSTONE MARINA

BRETAGNE

ILE ET VILAINE

- ST MALO PORT DES SABLONS
- ST MALO PORT VAUBAN

CÔTES D'ARMOR

- PLOUËR SUR RANCE
- PORT DE SAINT CAST
- PLÉNEUF VAL ANDRÉ DAHOUËT
- SAINT BRIEUX PORT DU LÉGUÉ
- SAINT QUAY PORT D'ARMOR
- LEZARDRIEUX
- BINIC
- PAIMPOL
- PONTRIEUX
- TRÉGUIER
- PERROS GUIRREC LE LINKIN
- PERROS GUIREC PLOUMANAC'H
- TRÉBEURDEN

FINISTERE

- MORLAIX
- ROSCOFF
- L'ABER WRAC'H
- BREST LE CHÂTEAU
- BREST MOULIN BLANC
- CAMARET SUR MER
- CROZON MORGAT
- DOUARNENEZ PORT RHU ET TRÉBOUL
- AUDIERNE
- PORT LESCONIL
- LOCTUDY
- COMBRIT SAINTE MARINE
- PORT LA FORÊT
- CONCARNEAU
- NÉVEZ PORT MANEC'H ET KERDRUC
- MOËLAN SUR MER BÉLON
- CLOHARS CARNOËL DOËLAN
- LE POULDU LAÏTA
- LE POULDU LAÏTA (SIVU)

MORBIHAN

- GROIX PORT TUDY
- BELLÉ ÎLE LE PALAIS
- BELLÉ ÎLE SAUZON
- LOCMARIAQUER
- ARZON MOUILLAGE

MANCHE & MER DU NORD

BELGIQUE

- KYCN NIEUWPOORT
- PORT DE LIÈGE
- WSKLUM VZM NIEUWPOORT
- ROYAL BELGIAN SAILING CLUB

HAUTS DE FRANCE

- DUNKERQUE MARINA
- DUNKERQUE YC MER DU NORD
- GRAVELINES
- PORT DE CALAIS
- BOULOGNE MARINA
- ETAPLES SUR MER

SEINE MARITIME

- LE HAVRE
- ROUEN

MANCHE

- PORT DE CARENTAN
- ST VAAST LA HOUGUE
- CHERBOURG PORT CHANTEREYNE
- PORT DIËLETTE
- BARNEVILLE CARTERET
- PORT BAIL SUR MER
- GRANVILLE PORT DE HÉREL

DES NUITÉES EN ILLIMITÉ DANS LES PORTS DE LA COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN

(dans la limite de 2 nuits consécutives par escale)

- GUIDEL
- LARMOR PLAGE KERNÉVEL
- LORIENT CENTRE
- HENNEBONT
- LOCMIQUÉLIC
- PORT-LOUIS
- GÂVRES
- ÉTEL
- QUIBERON PORT HALIGUEN
- LA TRINITÉ SUR MER
- AURAY SAINT GOUSTAN
- BADEN PORT BLANC - ÎLE AUX MOINES
- ARRADON
- VANNES
- ARZON PORT NAVALO
- ARZON PORT DU CROUESTY
- SARZEAU SAINT JACQUES
- DAMGAN PÉNERF
- ARZAL CAMOËL
- FOLLEUX
- ROCHE BERNARD
- REDON

* Sauf pour les îles HOUAT et HOEDIC : 1 nuitée / an / île hors juillet et août

NUITÉES BONUS (2)

pour toute absence ≥ 8 nuits déclarées en continu !

Absence 8 nuitées = + 2 nuits
Absence 15 nuitées = + 6 nuits

(1) Conditions générales de cet avantage disponibles en capitainerie.
 (2) Les nuitées doivent être déclarées et en continu. Les nuitées bonus sont valables dans tous les ports du réseau jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, dans la limite de 1 nuitée par port.